

Note de recherche

Élections européennes et élections législatives 2024

20 / Octobre 2024

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2024 : COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Sylvain Brouard

Directeur de recherche à Sciences Po - Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

sylvain.brouard@sciencespo.fr

Depuis le 13 mai 2024, à la suite de l'adoption à l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle - rejeté par les partis indépendantistes - relative au dégel du corps électoral pour les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, la mobilisation indépendantiste, initiée par la cellule de coordinations des actions de terrain (CCAT) mise en place par l'Union Calédonienne, dégénère en émeutes, barrages et affrontements, notamment avec les forces de l'ordre, d'intensité variable dans le temps et dans l'espace, d'abord dans l'agglomération du Grand Nouméa puis, de manière plus diffuse, également sur le reste du territoire. Les conséquences sont multiformes pour les habitants de Nouvelle-Calédonie, dont, en particulier un fort sentiment d'insécurité, des difficultés de circulation et d'accès au soin ainsi que des pénuries de nourriture et de carburant. Dans ce contexte, quelques semaines après les élections européennes de 2024, et à la suite de la décision du président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, se devaient cependant d'être organisées, comme dans le reste du territoire national, les élections législatives dans les deux circonscriptions néocalédoniennes. Alors que l'abstention aux élections européennes, traditionnellement très élevée sur ce territoire, avait encore progressé en 2024, à rebours de la tendance nationale, les élections législatives de 2024 se caractérisent, comme sur le reste du territoire, par une progression notable de la participation : 60% et 71% aux 1^{er} et 2nd tours du scrutin en 2024, soit respectivement une progression de 27 et 16 points par rapport à 2022¹. Au-delà, des évolutions significatives sont perceptibles, dans le contexte d'une évolution importante de l'offre électorale, avec, en particulier l'élection d'un député indépendantiste, Emmanuel Tjibaou dans la 2nde circonscription, pour la première fois depuis 1986, et l'élection du député sortant de la 2nde circonscription, Nicolas Metzdorf, sur la 1^{ère} circonscription.

L'objectif de cette note est d'examiner les diverses modalités des comportements des électors kanak et non-kanak et leur évolution par rapport aux scrutins législatifs de 2022. Dans une première partie, nous étudierons les caractéristiques de la participation électorale. Puis, dans une seconde partie, nous analyserons les choix électoraux lors des deux tours des élections législatives de 2022. Enfin, nous examinerons dans quelle mesure la crise néo-calédonienne au travers de la délocalisation des bureaux de vote qu'elle a engendrée, a affecté la participation aux élections législatives en Nouvelle-Calédonie.

I. Une mobilisation électorale croissante

L'électorat kanak

1.

Pour une analyse détaillée des élections législatives 2022 en Nouvelle-Calédonie, voir Sylvain Brouard, Samuel Gorohouna et Anthony Tutugoro, « Mobilisation et polarisation électorales en Nouvelle-Calédonie en 2022 », *Pôle Sud*, 2023, 58 (1), p. 97-115

2.

Sylvain Brouard, « Crise et participation à l'élection européenne de 2024 en Nouvelle-Calédonie », *Note de recherche, Élections européennes 2024*, note 16, juillet 2024, 5 p.

3.

Nos estimations sont obtenues à partir de régressions écologiques bayésiennes au niveau des (regroupements de) bureaux de vote. Pour des précisions sur ce choix méthodologique, voir Brouard et al., 2023, p.102

4.

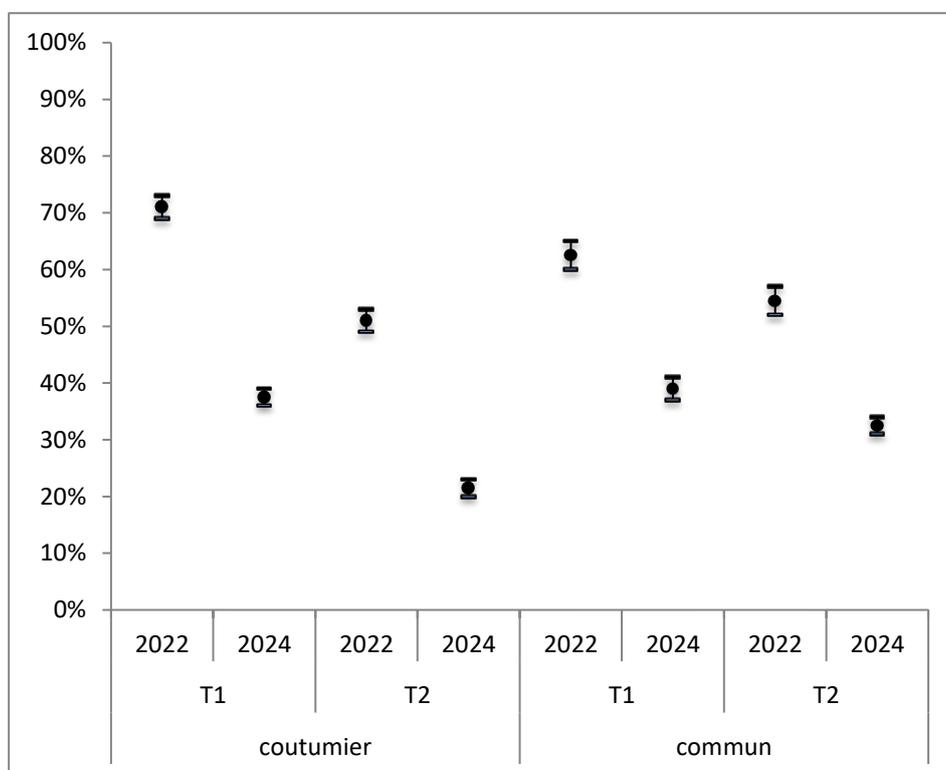
Dans le cadre de cette note, nous utilisons, comme approximation de la proportion de l'électorat kanak, la proportion d'électeurs de statut civil coutumier en 2021 au niveau de chaque (regroupements de) bureau de vote. Pour des précisions sur ce choix méthodologique, voir Brouard et al., 2023, p.100

5.

L'abstention au sein de l'électorat kanak est également en recul sensible par rapport à nos estimations pour les élections législatives de 2017

Contrairement aux élections européennes² où nos estimations³ font état d'un retrait quasi-total de l'électorat kanak, une forte majorité de celui-ci⁴ s'est exprimée lors des 1^{er} et 2nd tours des élections législatives. En effet, notre estimation de l'abstention est, respectivement, de 38 et 20% (Graphique 1). Le recul de l'abstention est particulièrement spectaculaire puisque nos estimations étaient de respectivement de 71 et 52% en 2022⁵. Après la séquence des trois référendums d'autodétermination, les mobilisations contre le dégel du corps électoral et les émeutes semblent donc avoir particulièrement mobilisé l'électorat kanak bien que l'Union Calédonienne ait annoncé ses candidats sans concertation avec les autres composantes du FLNKS.

Graphique 1 : Estimations de la proportion d'abstention en Nouvelle-Calédonie lors des élections législatives de 2022 et 2024 selon le statut civil (avec intervalles de confiance à 95%)

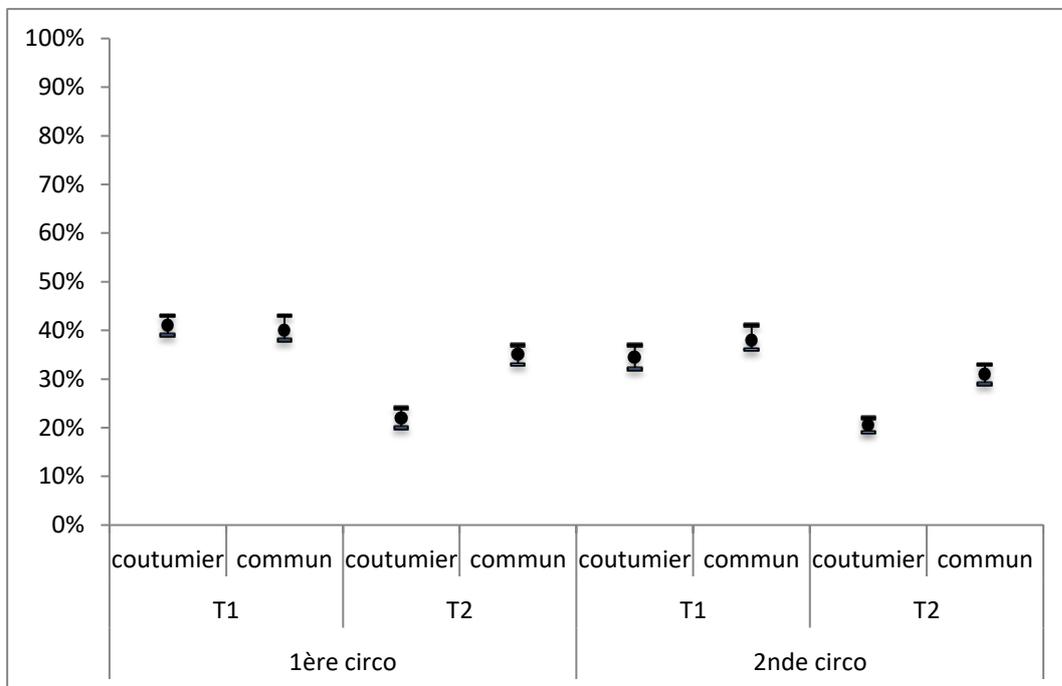


Note : N=250 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021, 2022 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits en Nouvelle-Calédonie (hormis ceux de Houailou où les bureaux de vote n'ont pu ouvrir au 1^{er} tour en 2024) ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sour R).

La mobilisation de l'électorat kanak a été plus forte au 1^{er} tour dans la 2nde circonscription que dans la 1^{ère}, avec une participation estimée à 59% et 66% respectivement (Graphique 2). Au-delà de la participation électorale traditionnellement plus élevée en milieu rural - hormis dans les îles Loyauté, du fait de nombreux électeurs n'y résidant pas - les candidatures d'Emmanuel Tjibaou et Omayra Naisseline, aux patronymes particulièrement respectés au sein de l'électorat kanak, ont probablement également contribué à créer une dynamique électorale inédite. Notre estimation de l'abstention de l'électorat

kanak est identique au 2nd tour dans les deux circonscriptions, peu ou prou 20%, la présence systématique de candidats indépendantistes incitant manifestement l'électorat kanak à voter.

Graphique 2 : Estimations de la proportion d'abstention en Nouvelle-Calédonie lors des élections législatives de 2024 selon le statut civil et la circonscription législative (avec intervalles de confiance à 95%)

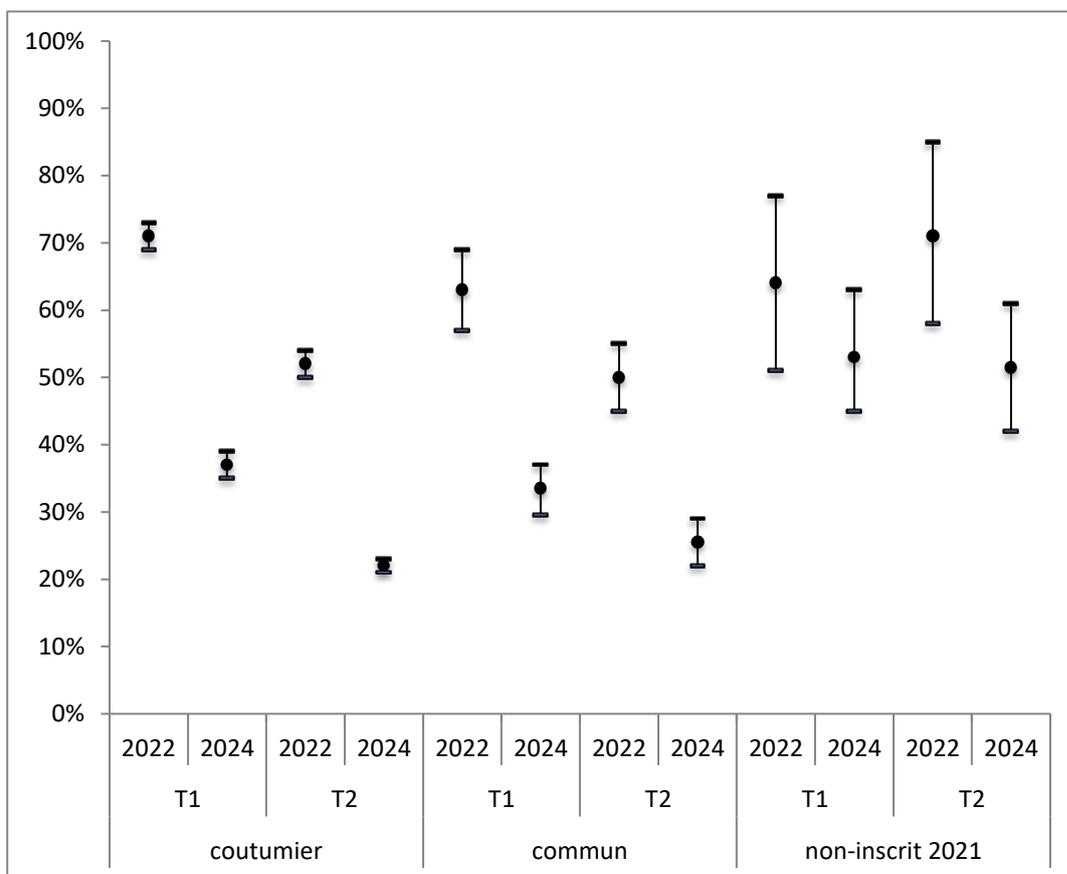


Note : pour la 1^{ère} circonscription, N=104 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits ; pour 2^{nde} circonscription, N=175 (sans Houaïlou) et N=183 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits respectivement pour les 1^{er} et 2nd tours ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sour R).

L'électorat non-kanak

Un sursaut de participation est également perceptible dans nos estimations des niveaux et évolutions de la participation de l'électorat non-kanak aux deux tours de scrutin en 2024. En effet, les estimations de l'abstention lors des 1^{er} et 2nd tours des élections législatives sont, respectivement, de 39 et 33% en 2024, à comparer avec nos estimations de 64 et 56% respectivement pour les scrutins de 2022 (Graphique 1). Par rapport à l'électorat kanak, la mobilisation électorale est comparable au 1^{er} tour mais apparaît en retrait de plus de 10 points au 2nd tour. Cette configuration atteste, au second tour, d'une moins forte mobilisation des abstentionnistes de l'électorat non-kanak autour des candidats loyalistes. Ce phénomène est perceptible dans les 2 circonscriptions (Graphique 2).

Graphique 3 : Estimations de la proportion d'abstention en Nouvelle-Calédonie lors des élections législatives de 2024 et 2022 selon le statut civil et l'inscription sur la liste électorale spéciale référendaire en 2021 (avec intervalles de confiance à 95%)



Note : N=250 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021, 2022 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits en Nouvelle-Calédonie (hormis ceux de Houaïlou où les bureaux de vote n'ont pu ouvrir au 1^{er} tour en 2024) ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sous R).

6. Dans le cadre de cette note, nous utilisons, comme approximation de l'électorat non-inscrit au référendum de 2021, la différence, dans chaque bureau de vote, entre les inscrits sur la liste électorale spéciale en 2021 et les inscrits sur la liste électorale générale en 2022. Nous avons ensuite calculé la proportion représentée par l'électorat non-inscrit au référendum parmi les inscrits sur la liste générale en 2022

Nos estimations soulignent que cette démobilisation relative de l'électorat non-kanak après les émeutes concerne, en premier lieu, les électeurs non-inscrits pour les référendums de 2021⁶ (Graphique 3). L'abstention est, en effet, estimée autour de 50% aux deux tours de scrutin parmi ceux exclus des scrutins référendaires néo-calédoniens. Les niveaux d'abstention estimés pour ces derniers apparaissent significativement supérieurs à ceux des inscrits au référendum 2021, respectivement 34 et 26% aux 1^{er} et 2nd tours en 2024. D'ailleurs, les citoyens de statut commun inscrits au référendum de 2021 apparaissent plus mobilisés que l'électorat kanak au 1^{er} tour bien que ce ne soit plus le cas au second tour. La faible mobilisation aux deux tours de scrutin des exclus des scrutins référendaires néo-calédoniens, et donc, selon toute probabilité des scrutins provinciaux, est pour le moins paradoxale : alors que l'objet même du dégel du corps électoral à l'origine des émeutes en Nouvelle-Calédonie était d'intégrer les exclus du vote, l'électorat susceptible d'en bénéficier semble s'être peu mobilisé. Les non-inscrits « exclus du suffrage » devraient être favorables au dégel du corps électoral. Leur sous-participation aux élections nationales pour le référendum n'est pas cohérente avec la frustration, réelle, ressentie par les citoyens dans cette situation. Il est très probable qu'une partie non-négligeable du groupe de citoyens français inscrits en Nouvelle-Calédonie pour les élections nationales et exclus des consultations

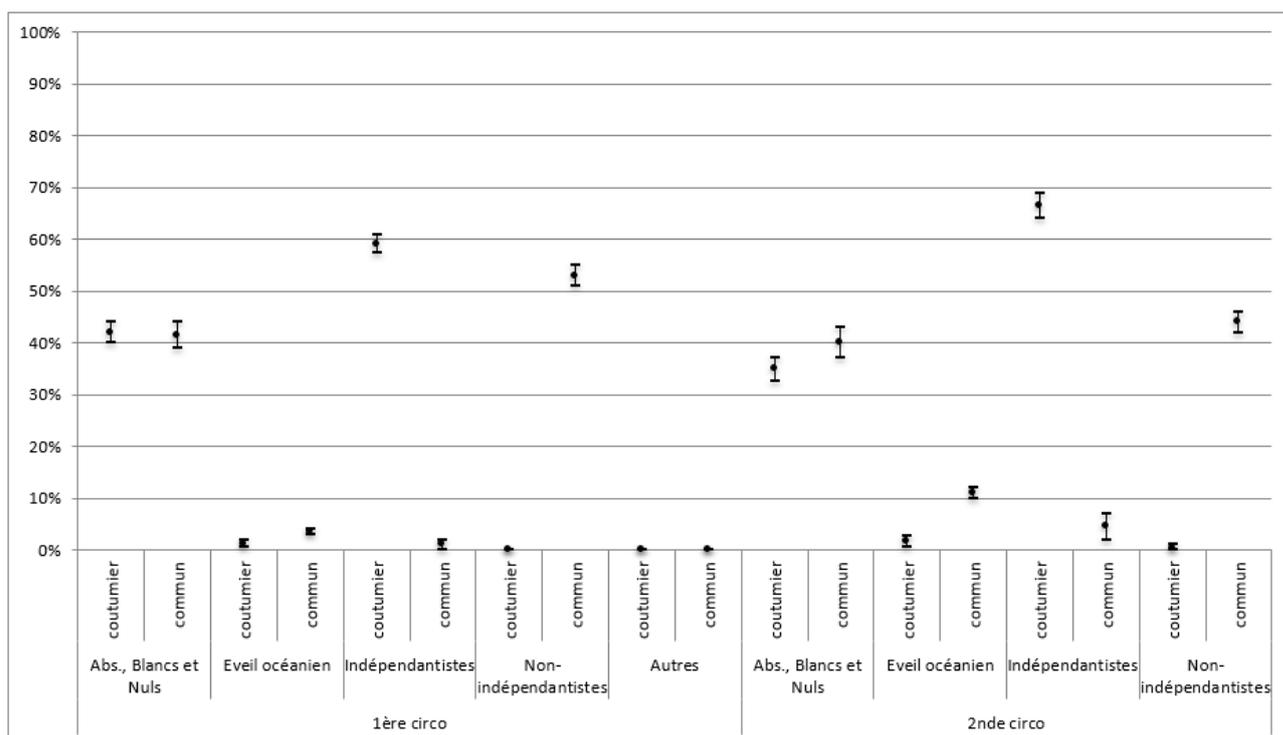
référendaires ne résident plus en Nouvelle-Calédonie et par conséquent n'y votent plus, augmentant mécaniquement le niveau d'abstention dans ce groupe. L'absence de mobilisation de ce segment électoral peut aussi s'expliquer par les nombreux retours des « métropolitains » à la reprise des vols vers la métropole, le 05 juin 2024, après le pic des émeutes.

II. Choix électoraux en 2024 : transformation de l'offre et relatif recul de la polarisation communautaire

L'offre électorale en 2024 est très différente, dans les deux circonscriptions, de celle des élections législatives de 2022. En premier lieu, l'Éveil Océanien, parti charnière, au sein du congrès, a présenté, pour la première fois, deux candidats. En second lieu, l'Union Calédonienne a soutenu, sans concertation au sein du FLNKS, deux candidats au premier tour des élections législatives, Emmanuel Tjibaou et Omayra Naisseline. En troisième lieu, l'union au sein de la majorité présidentielle en Nouvelle-Calédonie a pris fin. Les deux députés élus en 2022 sous les couleurs d'Ensemble se sont affrontés au premier tour, Nicolas Metzdorf quittant sa circonscription d'élection pour se présenter dans la première circonscription. Alors qu'en 2022, au 1^{er} tour, s'opposaient dans le camp non-indépendantistes, les candidats de la majorité présidentielle - représentée localement par une coalition entre les Républicains calédoniens, Génération NC et Calédonie ensemble - et ceux des Républicains (aussi dénommé Rassemblement dans le territoire), en 2024, la majorité présidentielle Ensemble pour la République n'a soutenu aucun candidat et les candidats de Calédonie ensemble (investis nationalement par Horizons) affrontent ceux soutenus par une coalition entre Républicains calédoniens, Génération NC et les Républicains.

Au 1^{er} tour des élections législatives de 2024, parmi l'électorat kanak, la participation est quasi-unanimement en faveur des candidats « nationalistes et indépendantistes » : près de 60% des inscrits dans la 1^{ère} circonscription et autour des deux tiers de ceux-ci dans la seconde (Graphique 4). Du fait, d'une pluralité de candidats non-indépendantistes, l'alignement politique est plus nuancé parmi les électeurs de statut civil commun. Bien que divisés, les candidats classiquement classés comme loyalistes (Républicains calédoniens, Rassemblement, Calédonie ensemble, Génération NC) rassemblent 53% et 45% des inscrits respectivement dans les 1^{ère} et 2^{nde} circonscriptions. Dans les deux circonscriptions, les candidats de la coalition entre Républicains calédoniens, Génération NC et les Républicains, Nicolas Metzdorf et Alcide Ponga, remportent la primaire loyaliste. L'Éveil océanien, parti fondé pour les élections provinciales de 2019, qui se positionne comme partisan d'une voie médiane entre loyalistes et indépendantistes, issu de la communauté wallisienne et futunienne, effectue une percée inédite aux élections législatives dans l'électorat non-kanak. Dans la 1^{ère} circonscription, Veylma Falaeo, devenue depuis présidente du Congrès de Nouvelle-Calédonie, rassemble la quasi-totalité de ses suffrages parmi les électeurs non-kanaks (autour de 5%). Le même phénomène est perceptible pour Milakulo Tukumuli, président de l'Éveil océanien, dans la seconde circonscription, où la communauté wallisienne et futunienne est très représentée, mais à un niveau bien supérieur (11%). Après son émergence surprise en 2019, l'Éveil océanien confirme son ancrage dans l'électorat calédonien, à l'approche des nouvelles élections provinciales, dont le second report, pour fin 2025 vient d'être annoncé lors de la déclaration de politique générale du nouveau premier ministre Michel Barnier.

Graphique 4 : Estimations des comportements électoraux en Nouvelle-Calédonie lors du premier tour des élections législatives de 2024 selon le statut civil (avec intervalles de confiance à 95%)



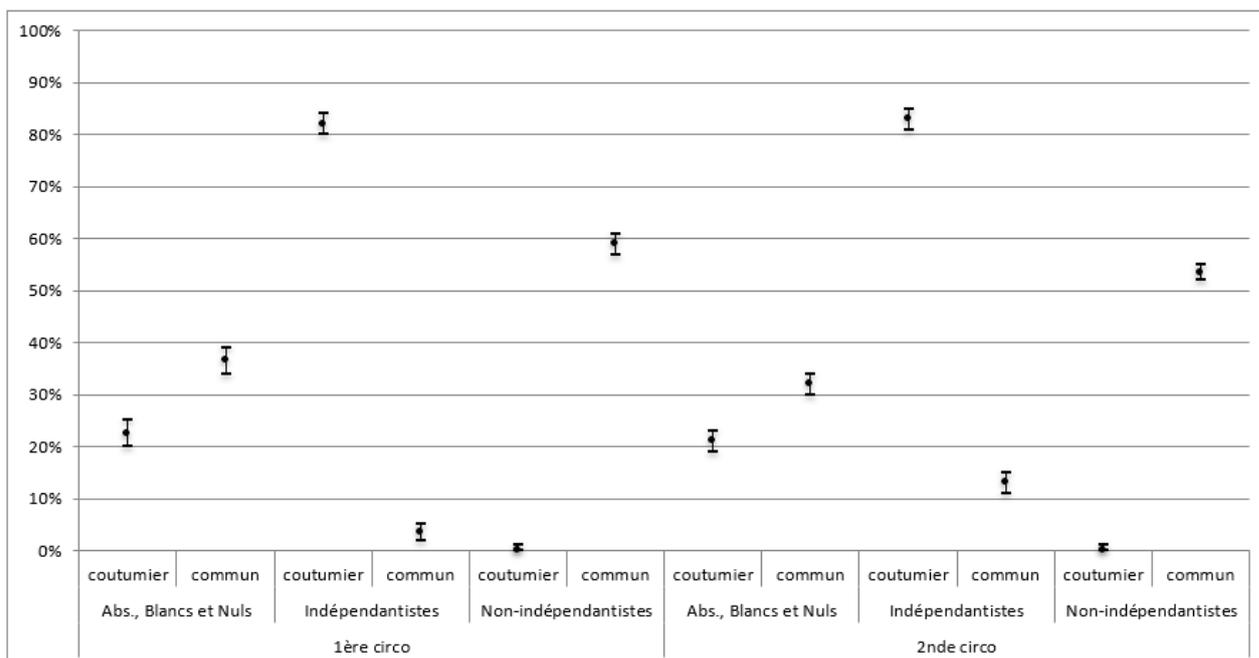
Note : pour la 1^{ère} circonscription, N=104 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits ; pour 2^{nde} circonscription, N=175 (sans Houaïlou) (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2021 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sour R).

Au second tour des élections législatives de 2024, les deux candidats loyalistes sont opposés aux deux candidats « nationalistes et indépendantistes », une configuration propice à une polarisation entre les électorsats kanak et non-kanak dans les choix électoraux (Graphique 5). Cependant celle-ci est plus nuancée qu'attendue compte tenu du contexte néo-calédonien. En effet, si les proportions estimées pour les candidats loyalistes dans l'électorat kanak sont nulles, l'inverse n'est pas vérifié dans l'électorat non-kanak. Dans l'électorat coutumier, le soutien aux candidats indépendantistes atteint 80%, soit peu ou prou la totalité des votants. Les candidats loyalistes rassemblent seulement 59% et 54% de l'électorat non-coutumier, respectivement, dans les 1^{ère} et 2^{nde} circonscriptions, du fait d'abord d'une abstention plus élevée. Cependant, pour la première fois, nos estimations mettent en évidence une fraction significative de l'électorat non-coutumier en faveur des candidats indépendantistes au second tour des élections législatives, 4% dans la 1^{ère} circonscription et 13% dans la 2^{nde}. En 2022, un tel phénomène n'était pas du tout perceptible. Il ne l'est pas non plus au 1^{er} tour où nos estimations sont de 1% et 5% respectivement. Il est bien sûr possible qu'une partie de ce phénomène s'explique par les comportements des électeurs de la fraction de la communauté kanak de statut civil commun. Cependant leur importance numérique limitée rend peu probable cette interprétation.

Une explication alternative, plus crédible, est qu'une partie substantielle de l'électorat de l'Éveil océanien se soit reportée sur les candidats indépendantistes au 2nd tour, dans l'esprit de la majorité océanienne à laquelle

appartenait l'Éveil océanien jusqu'à la fin de l'été 2024. En tout état de cause, loin d'être anecdotique, ce désalignement d'une partie de l'électorat non-kanak avec la famille loyaliste est marginalement décisif pour expliquer la victoire d'Emmanuel Tjibaou dans la 2nde circonscription. La mobilisation plus forte de l'électorat kanak de la 2nde circonscription - différentiel de près de 10 points en faveur l'électorat kanak au 2nd tour - était nécessaire mais non suffisante en cas d'alignement électoral entre électorat loyaliste et non-kanak.

Graphique 5 : Estimations des comportements électoraux en Nouvelle-Calédonie lors du second tour des élections législatives de 2024 selon le statut civil (avec intervalles de confiance à 95%)



Note : N=104 et N=183 (regroupements de) bureaux de vote dont le périmètre est identique en 2022 et 2024 et qui rassemblent l'ensemble des électeurs inscrits en Nouvelle-Calédonie, respectivement pour les 1^{ère} et 2nde circonscriptions ; Méthode d'estimation : régression écologique bayésienne (eiPack sour R).

III. Crise, délocalisation des bureaux de vote et participation aux élections législatives

Bien que mettre en évidence empiriquement une relation causale entre la crise calédonienne et la participation électorale en Nouvelle-Calédonie soit une entreprise difficile, dans une précédente étude nous avons identifié certains éléments l'accréditant lors des élections européennes de juin 2024. La crise qui affecte inégalement le territoire est notamment susceptible d'influencer la participation électorale. Compte tenu de la difficulté à assurer l'ouverture et la sécurité des bureaux de vote⁷, si le nombre des bureaux de vote n'a pas été modifié substantiellement, leur localisation a été changée pour un certain nombre d'entre eux. La délocalisation des bureaux de vote est donc l'une des conséquences des émeutes, violences et barrages en cours en Nouvelle-Calédonie dans la période étudiée. Cette délocalisation n'est pas uniformément répartie sur le territoire et il est donc possible de vérifier si la crise a affecté ou non la participation aux élections législatives.

7.

Aucun des bureaux de vote n'a pu être ouvert dans la commune de Houailou au 1^{er} tour des élections législatives. L'accès à la mairie étant bloqué le jour du scrutin, le matériel nécessaire à l'ouverture des bureaux de vote n'a pu être acheminé. Les bureaux de vote ne sont donc pas inclus dans le cadre de notre présente étude pour le 1^{er} tour

Tableau 1 : Nombre des (groupes de) bureaux de vote de la commune du Mont-Dore selon leur localisation

Site	Localisation en 2022 et 2024			Total
	Identique	Différente	Non codable	
Mairie	2	2	0	4
Chaniel	1	3	0	4
Boulari	3	3	0	6
Vallon	0	8	0	8
Dauphin	2	1	0	3
Total	8	17	0	25

Sur la commune du Mont-Dore par exemple, les 25 bureaux de vote de la commune ont un périmètre identique en 2022 et 2024 et ont été rassemblés sur 5 sites en 2024. Les sites de 8 bureaux de vote n'ont pas été délocalisés⁸ entre 2022 et 2024, ceux de 17 d'entre eux l'ont été. Le groupe scolaire Chaniel notamment, continue ainsi d'être le lieu de vote pour les inscrits du bureau 2 et devient le site des bureaux localisés précédemment à l'école primaire Adolphe Boutan (bureau 3), à l'école maternelle Les Fougères (bureau 13) et au groupe scolaire de Yahoué (bureau 25), éloignés respectivement de 2,1, 1,2 et 2,1 km⁹.

Ainsi certains bureaux de vote sont restés à leur localisation habituelle quand d'autres ont été délocalisés et regroupés. Par conséquent, pour un groupe d'électeurs potentiels, voter a nécessité un déplacement plus important que d'habitude quand pour un autre groupe, le déplacement lié à l'acte citoyen est resté constant. Dans un contexte où les transports publics sont à l'arrêt, le carburant rare (et cher) et les déplacements potentiellement périlleux, le coût du vote est devenu comparativement clairement plus élevé pour une fraction des citoyens. Il est donc possible d'appréhender dans quelle mesure le coût du vote a affecté différemment la participation électorale en utilisant le changement ou non de localisation du bureau de vote comme indicateur.

La délocalisation des bureaux de vote, allant de pair avec un coût du vote supérieur, devrait avoir un impact négatif sur la participation. Nous vérifierons donc si les évolutions relatives de l'abstention entre 2022 et 2024 dans les bureaux de vote délocalisés et dans ceux qui sont situés dans leur site habituel diffèrent. Au total, nous disposons de 286 (groupes de) bureaux de vote dont les périmètres sont identiques et les localisations clairement identiques ou différentes. 193 bureaux de vote demeurent à leur localisation de 2022 quand 93 sont délocalisés. Sur l'ensemble du territoire néo-calédonien, la diminution de l'abstention entre 2022 et 2024 est, en moyenne, plus forte dans les bureaux non délocalisés (-30,9 points) que dans ceux qui ont été délocalisés (-26,1 points). Cette différence de moyenne est précisément estimée ($p=.0006$). Le même phénomène est identifiable au 2nd tour avec un recul moyen de l'abstention de 28 points dans les bureaux non délocalisés et de 25 points dans ceux qui ont été délocalisés ($p=.0292$).

Cependant, seuls 3 bureaux de vote ont été délocalisés hors du Grand Nouméa (à Thio et Touho). La quasi-totalité des bureaux de vote délocalisés étant donc située sur le Grand Nouméa et les comportements électoraux étant géographiquement hétérogènes, il y a un risque de biais en intégrant dans la comparaison de nombreux bureaux de vote non délocalisés hors du Grand

8.

Un transfert de bureau de vote dans un bâtiment adjacent n'est pas considéré comme un changement de site dans le cadre de notre étude. Par exemple, le transfert de 3 bureaux de vote du groupe scolaire Boulari à la salle omnisport de Boulari adjacente n'est pas considéré comme un changement substantiel de localisation

9.

Nous avons calculé la distance piétonne entre les adresses des bureaux de vote en 2022 et des bureaux de vote déplacés sur googlemap le 3 septembre 2024

Nouméa. Par conséquent, il est pertinent de restreindre l'analyse aux 122 bureaux de vote du Grand Nouméa, dont 32 bureaux n'ont pas été délocalisés et 90 l'ont été. Sur le Grand Nouméa, la diminution moyenne de l'abstention entre le 1^{er} tour de 2022 et 2024 n'est pas différente ($p=.7940$) selon que les bureaux sont délocalisés (-25,7 points) ou non (-25,3 points). Au second tour, la diminution moyenne de l'abstention est même supérieure dans les bureaux délocalisés (-24,6 points) que dans ceux qui ne l'ont pas été (-22,8 points) et ce, bien que la différence de moyennes ne soit pas précisément estimée ($p=.1420$). Un second niveau d'hétérogénéité porte sur la composition communautaire des bureaux de vote du Grand Nouméa. Comme exposé dans la section précédente, le clivage électoral majeur en Nouvelle-Calédonie oppose les électeurs de la communauté Kanak, de manière prédominante indépendantistes, et les ressortissants des autres communautés, très majoritairement opposés à l'indépendance. Nous avons divisé nos (groupes de) bureaux de vote en trois tiers selon la proportion d'électeurs de statut coutumier dans les (groupes de) bureaux de vote. Nous utilisons donc, une nouvelle fois, la proportion d'électeurs de statut coutumier comme approximation de la proportion d'électeurs Kanak. Les analyses sur les trois groupes de bureaux - définis de la manière suivante : moins de 9,8%, entre 9,8% et 21%, plus de 21% d'électeurs coutumiers - confirment l'absence d'effet perceptible de la délocalisation des bureaux sur la participation aux deux tours des élections législatives.

Une explication alternative peut résider dans le fait que c'est la distance entre les nouvelles et anciennes localisations, et non la délocalisation elle-même, qui est susceptible d'avoir une influence. Cependant l'inclusion de la distance entre le bureau de vote de 2022 et celui de 2024 dans des modèles de régression ne confirme jamais une quelconque association avec la participation.

Ces résultats indiquent que les changements de bureau de vote ne peuvent pas être considérés comme ayant obéré (ou biaisé) la participation électorale aux élections législatives, notamment dans les aires où ils ont favorisé l'abstention lors des élections européennes de juin 2024.

Conclusion

Lors des élections législatives de fin juin et début juillet 2024, la relocalisation des bureaux de vote, conséquence du contexte de crise que connaissait la Nouvelle-Calédonie, apparaît n'avoir ni affecté ni biaisé la participation électorale. Par rapport aux élections européennes, l'augmentation du coût du vote ne semble pas avoir été suffisante pour décourager la participation aux élections législatives de 2024, compte tenu des enjeux du scrutin législatif. Nos estimations des comportements lors des élections législatives de 2024 en Nouvelle-Calédonie révèlent le soutien exclusif de l'électorat kanak au courant indépendantiste ainsi que de sa mobilisation électorale massive et croissante depuis les trois référendums d'autodétermination. L'élection inédite depuis 1986 d'un député indépendantiste résulte du désalignement partiel de l'électorat non-kanak avec le courant loyaliste tant au 1^{er} qu'au 2nd tour, du fait notamment d'une offre électorale renouvelée au sein des candidats non-indépendantistes. Pour la première fois, la polarisation dans les choix électoraux entre électors kanak pro-indépendantiste et non-kanak loyaliste connaît une nuance. L'avenir nous dira s'il s'agit d'un phénomène ponctuel, dû au contexte ou aux candidats, ou d'une tendance durable. Celui-ci interroge à minima la persistance et la solidité de la prévalence électorale du camp loyaliste, d'autant plus que la très grave crise économique et les stratégies

d'apurement et d'homogénéisation ethnique que semblent avoir poursuivi certains émeutiers constituent un contexte propice au départ de nombreux résidents n'appartenant pas à la communauté kanak. De ce point de vue, le projet de dégel du corps électoral, initié par le président de la République a été, à ce stade, contre-productif s'il s'agissait d'inscrire définitivement la Nouvelle-Calédonie dans la République française. Prétexte des violences et destructions faisant suite aux mobilisations de la CCAT, il a mobilisé comme jamais l'électorat kanak autour des candidats indépendantistes, malgré le contexte, et, paradoxalement, a affaibli le courant loyaliste en aliénant une partie de l'électorat non-kanak et en conduisant indirectement à l'exode une autre de ses parties.

Édition : Florent Parmentier

Mise en forme : Marilyn Augé

Pour citer cette note : BROUARD (Sylvain) « Élections législatives de 2024 : Comportements électoraux en Nouvelle-Calédonie », *Note de recherche, Élections européennes et élections législatives 2024*, note 20, octobre 2024, 10 p.

© CEVIPOF, 2024 Sylvain Brouard